

AXTOM – Projet d'aménagement
Ancien site Ford BLANQUEFORT (33)
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PROCEDURE PARALLELISEE DE CONSULTATION DU PUBLIC
du 22 septembre au 22 décembre 2025
REUNION PUBLIQUE n°1
MERCREDI 1^{er} octobre 2025

LIEU : Mairie de BLANQUEFORT

HORAIRE : 18h30 -20h00

OBJET : 1^{ère} réunion publique, animée par Mme Georgette PEJOUX en sa qualité de commissaire enquêtrice, dans le cadre de la procédure de consultation parallélisée du public pour la demande d'autorisation environnementale du projet d'aménagement d'un parc d'activités sur l'ancien site FORD à BLANQUEFORT porté par la société AXTOM.

NOMBRE DE PARTICIPANTS: une cinquantaine

1 - Organisation :

Cette réunion publique dite « d'ouverture » est prévue par le décret n°2024-742 du 6 juillet 2024. Elle doit se tenir dans les 15 jours qui suivent l'ouverture de la consultation du public (le 22 septembre 2025).

L'organisation en a été arrêtée par la commissaire enquêtrice, en concertation avec la mairie de Blanquefort, commune d'accueil du projet, le pétitionnaire : la société AXTOM et Bordeaux Métropole.

La salle des mariages de la mairie de Blanquefort a été mise à disposition par la commune. Cette salle était équipée d'un vidéo projecteur et d'une sonorisation et un enregistrement audio de l'ensemble de la réunion a été effectué.

2- Le déroulé :

1. Mot d'accueil par Mme le Maire de BLANQUEFORT, Véronique FERREIRA, et Patrick BOBET Conseiller métropolitain délégué en charge des grands projets industriels 10'
2. Présentation de la procédure par Mme Georgette PEJOUX commissaire enquêtrice 10'
3. Présentation du projet et de la demande d'autorisation environnementale par AXTOM 30'
4. Echanges avec la salle : 1h15

3- ECHANGES AVEC LA SALLE

1^{ère} observation d'un couple de riverains qui vient d'acheter une maison au sud du projet et qui s'inquiète de la hauteur des constructions et de la qualité architecturale

⇒ Réponse de AXTOM : Il est rappelé que la présente réunion ne porte pas sur les permis de construire mais sur l'autorisation environnementale. Il est toutefois précisé que le projet envisage des activités servicielles au sud du projet avec des plus petites typologies. Un travail a été fait sur la qualité des espaces paysagers afin de mettre à distance les habitations riveraines et apporter un soin particulier à l'insertion du projet dans son environnement.

2^{ème} observation d'un riverain également qui s'inquiète du trafic qui sera généré par l'opération.

- ⇒ Réponse de AXTOM : Il est précisé qu'une étude spécifique a été menée qui se trouve synthétisée dans l'étude d'impact et annexée en totalité à celle-ci. Cette étude a été réalisée à partir de comptages réalisés sur les voies ceinturant le site et de projections de trafic attendu. Elle conclut à l'absence d'impact significatif du projet sur le trafic. Par ailleurs, le projet est situé à proximité de la gare de Blanquefort et le report modal sera favorisé. Un dévoiement des lignes de bus au sein du parc d'activités est à l'étude avec les collectivités.

3^{ème} observation portant également sur le trafic.

- ⇒ Réponse de AXTOM : Le public est invité à prendre connaissance de l'ensemble de l'étude sur le site internet dédié et de déposer une contribution.

4^{ème} observation portant également sur le trafic afin de faire remarquer que du temps de FORD en activité, il y avait déjà un trafic induit qui ne posait pas de problème. Ce à quoi, un participant répond que FORD pratiquait le travail en 3x8 qui permettait de diluer les flux sur la journée.

5^{ème} observation portant sur les éventuelles nuisances sonores et la qualité de l'air pour les habitations riveraines

- ⇒ Réponse de AXTOM : des études spécifiques sur le bruit et la qualité de l'air ont été menées et sont disponibles dans le dossier. Le parti d'aménagement met à distance des habitations riveraines les installations industrielles qui pourraient éventuellement être source de bruit.

6^{ème} observation afin de savoir si le parc d'activité pourra accueillir un projet classé SEVESO

- ⇒ Réponse de AXTOM : Il est précisé qu'une telle implantation n'est pas envisagée et Mme PEJOUX ajoute que dans ce cas, une procédure d'autorisation environnementale devrait être sollicitée pour la faisabilité de son installation.

CLOTURE DES ECHANGES par Mme PEJOUX à 20h qui invite les participants à consulter le dossier complet mis à la disposition du public sur le site dédié (<https://www.registre-dematerialise.fr/6582>.) où les contributions peuvent être déposées et à se rendre en mairie de Blanquefort où un dossier est déposé accompagné d'un registre ouvert à cet effet.

Elle rappelle que l'objet de la réunion est l'autorisation environnementale soumise à décision de M. Le Préfet et que les schémas plus précis du futur aménagement ne seront exposés qu'ultérieurement, dans le cadre du permis d'aménager qui sera mis à la disposition du public par Participation du Public par voie électronique (PPVE).

Elle remercie Mme Le Maire et M. Le Conseiller métropolitain de leur présence et pour l'accueil réservé à cette rencontre.

CONCLUSION de la réunion publique par Mme le Maire qui rappelle l'importance de ce projet pour la ville et la vigilance des élus afin que ce projet soit qualitatif.